

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **39 (1903)**

Heft 26

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

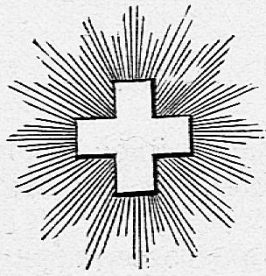
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

XXXIX^{me} ANNÉE

N^o 26.



LAUSANNE

27 juin 1903.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *A nos lecteurs.* — *Un siècle de vie scolaire vaudoise.* — *Chronique scolaire : Subventions scolaires, Neuchâtel, Vaud, Genève, Danemark.* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Sciences naturelles : Les Composées.* — *Dictées.* — *Récitation.* — *Examens annuels des écoles primaires du canton de Genève.* — *Agriculture : Le ver des cerises. La pyrale.* — *Pages choisies : Le Cervin.*

A NOS LECTEURS

Comme par le passé, et jusqu'au 22 août prochain, le journal sera bi-mensuel, mais aura, en revanche, 24 pages au numéro.

Sur la demande de quelques-uns de nos lecteurs, nous avons fait un tirage à part de nos articles sur **Herbart et son Ecole**. Cette brochure est à la disposition de ceux qui la désirent, au prix de revient (30 centimes).

UN SIÈCLE DE VIE SCOLAIRE VAUDOISE

Est-ce à dire que nous n'aurions plus rien à souhaiter et que nous pourrions nous complaire désormais dans l'immobilisme? Hélas! dans ce domaine, moins que dans tout autre, il n'y a jamais d'arrêt complet. Il y faut des efforts suivis et des sacrifices sans cesse renouvelés. Pour les peuples, comme pour les individus, la vie est une éducation incessante. Qui oserait prétendre qu'un système d'éducation ne peut être perfectionné et s'imaginer que le dernier mot est prononcé dans ces matières complexes? Ce qui se passe et se fait dans les cantons et les pays voisins doit être, au reste, pour nous un puissant stimulant.

Sans doute, il est difficile de dire aujourd'hui de quel côté porteront les réformes, quelles seront les créations nouvelles au cours du XX^{me} siècle.

Cependant, l'évolution actuelle des idées pédagogiques, les expériences faites, les efforts tentés et les progrès réalisés permettent,

dans une certaine mesure, de fixer quelques-uns des points sur lesquels porteront probablement les discussions et les réformes dans l'avenir.

L'École enfantine n'est pas assez répandue dans notre canton, qui n'en compte encore que 155. Les maîtresses qui dirigent ces classes sont, à part Lausanne, insuffisamment rétribuées. L'autorité législative devra, un jour ou l'autre, mettre ces humbles, mais utiles fonctionnaires au bénéfice d'une pension de retraite et relever leur traitement, surtout à la campagne. Cet enseignement gagnerait à être contrôlé et suivi par des personnes bien au courant de la méthode frœbelienne. L'esprit de cette méthode doit pénétrer de plus en plus les classes semi-écoles et les premières années de l'école primaire, car ce n'est point cette dernière, avec ses appareils d'instruction et de discipline, qui doit faire irruption dans les classes écolaires.

Depuis près de trente ans, la situation matérielle des *instituteurs primaires* est restée la même, alors que les conditions de l'existence ont bien changé.

L'École primaire, encore mal dotée et mal outillée dans beaucoup de communes, — il est, en particulier, bien désirable que la gratuité du matériel s'étende le plus tôt possible aux *fournitures pour les travaux à l'aiguille* — n'est pas partout l'école de tous sans distinction de classe ni de fortune. Elle devrait comprendre un cycle de six années d'études et retenir les enfants jusqu'à *douze ans* révolus, mais pas au delà.

Viendraient ensuite trois catégories d'établissements spéciaux répondant aux trois principaux degrés de culture nécessaires aux différentes parties de la nation, autrement dit, les bifurcations, d'aucuns disent le raccordement, se feraient à partir de douze ans, dans trois directions différentes :

a) Vers *l'école primaire supérieure* ou école secondaire, qui recevrait les enfants de douze à quinze ans pour en faire des industriels, des cultivateurs, des artisans, des contre-maîtres. Elle serait destinée en un mot aux degrés moyens des carrières commerciales, industrielles, artistiques, etc.

Ce type scolaire est très répandu en France (écoles primaires supérieures), en Allemagne (*Mittelschulen*), dans la Suisse allemande (*Sekundarschulen, Bezirksschulen*, etc), dans la Suisse romande, sauf dans les cantons de Vaud et du Valais (*écoles secondaires neuchâteloises, écoles rurales genevoises, écoles régionales fribourgeoises*), sous les dénominations les plus diverses, comme on le voit. C'est l'enseignement secondaire proprement dit, celui du peuple, qui fait presque complètement défaut chez nous, puisque nous ne possédons que quatre écoles de ce genre (Avenches, Cossonay, Echallens et Villeneuve). Cette école est la continuation naturelle de l'école primaire, c'est l'école secondaire, mise à la portée du grand nombre et non plus réservée aux privilégiés qui habitent les chefs-lieux des districts ou leur voisinage. Cet ensei-

gnement ne termine aucun apprentissage, mais il prépare sérieusement à un grand nombre. Sa création est urgente. Nous avons, en effet, dans le canton de Vaud, l'état-major au grand complet : il est fourni par les établissements supérieurs d'instruction publique. Nous avons la troupe, la nombreuse cohorte des enfants du peuple, fournie par l'école primaire ; mais il nous manque les cadres intermédiaires, les caporaux et les sergents de la démocratie. Et pourtant chacun sait que le rôle des sous-officiers est très utile dans l'armée. L'école primaire supérieure ou école secondaire nous les procurerait.

Le *programme* de ces écoles secondaires pourrait être, dans les grandes lignes, celui du degré supérieur de l'école primaire vaudoise, programme si touffu et si difficile à mettre en œuvre dans nos classes à effectifs complets et comprenant les trois degrés. Il y aurait lieu d'y ajouter, suivant les régions, le dessin artistique, le dessin technique, les travaux manuels, les notions de mécanique, les sciences physiques et naturelles appliquées à l'agriculture, à l'horticulture, à l'hygiène et à l'économie domestique, la géographie économique, les langues vivantes, etc.

L'enseignement secondaire vaudois, dans son type actuel, ne joue pas utilement le rôle de complément de l'enseignement primaire, puisqu'il est une préparation quasi exclusive à l'enseignement supérieur. C'est là une bien grave lacune de notre organisation scolaire.

La création d'un enseignement primaire supérieur ne porterait aucun préjudice aux sections classiques et aux écoles supérieures de jeunes filles dans les centres principaux du canton, témoin ce qui se passe à Genève, à Berne, à Bâle, à Zurich, à St-Gall, partout, sauf chez nous. Le programme et le but de ces trois institutions sont différents. Les trois rouages fonctionnent parallèlement ailleurs et ne se font pas concurrence.

Dans *l'enseignement professionnel et commercial*, on a longtemps tâtonné. L'*Ecole de commerce* est aujourd'hui créée, le *Technicum cantonal* ne l'est pas encore. La réforme de l'enseignement du dessin, réclamée de divers côtés, marcherait de front avec celle de l'enseignement professionnel et artistique.

Quant aux élèves des écoles primaires qui n'entreraient pas à l'école secondaire, ils seraient tenus de suivre une *école complémentaire* jusqu'à 15 ans.

Dans le domaine de *l'enseignement normal*, la question du programme devra être revue. Certaines parties de l'enseignement littéraire et de l'enseignement scientifique pourraient être réduites sans inconvénients. On gagnerait alors du temps pour faire une place plus grande à la préparation professionnelle. Afin d'y consacrer le temps nécessaire, l'acquisition de la culture générale serait séparée de la préparation professionnelle et un premier examen (de culture générale) serait placé à la fin de la troisième année des études.

La question du *stage* sera probablement reprise un jour ou l'autre, celle du *contrôle des études* également.

b) Vers *l'enseignement scientifique ou réal*, de 12 à 18 ans, qui conduit à la maturité scientifique et, de là, à l'École d'ingénieurs, à l'École polytechnique fédérale ou à l'Université.

c) Vers *l'enseignement classique*, de 12 à 18 ans également, qui conduit au baccalauréat classique et, de là, à l'Université.

Beaucoup de bons esprits estiment, en outre, que le nombre de nos collèges communaux, qui ont rendu et rendent encore d'excellents services et notamment celui des sections classiques, est exagéré et hors de toute proportion avec les besoins réels du pays.

D'autres, en face des développements surprenants et récents de la science, voudraient voir les disciplines d'observation fortifiées dans le programme des sections classiques.

Enfin, pour recruter le personnel enseignant nécessaire à la direction de ces nouvelles écoles secondaires, il y aurait lieu :

1° De créer, comme dans les autres cantons (Neuchâtel, Berne, Argovie, Zurich, Lucerne, St-Gall, Thurgovie, Schaffhouse, etc.), un véritable *brevet d'enseignement secondaire*, et

2° de donner, au reste, à tous les maîtres de l'enseignement secondaires et, en particulier, aux jeunes licenciés une *éducation professionnelle*, à la fois théorique et pratique, par l'histoire des doctrines de l'éducation, la discussion des méthodes et des exercices pratiques dans une école d'application ou dans des classes appropriées à ce but.

C'est par là que devrait se compléter la tâche de l'*Université* et, en particulier, celle de la Faculté des lettres et de la Faculté des sciences. La préparation scientifique des professeurs de l'ordre secondaire est organisée à souhait, la préparation pédagogique, elle, n'existe pas. C'est encore une grave lacune. Il s'agit de former un corps de professeurs qui aient appris leur métier, de ruiner définitivement cette opinion que, pour être un bon maître, il suffit de posséder la science et que le reste, on l'a par surcroît.

* * *

Nous en avons dit assez, au reste, pour montrer que nombreuses sont les questions qui sollicitent l'attention et les efforts des patriotes. Gardons-nous, au reste, de prophétiser, car nul ne peut prévoir l'avenir, et à chaque jour suffit sa peine.

Les intérêts du peuple se transforment, se déplacent souvent; les besoins changent et il y a bien des variations dans les nécessités sociales. La tâche des législateurs et des hommes d'école est de s'en inspirer pour refondre les systèmes d'éducation, rajeunir, étendre ou renouveler les méthodes et les formules reconnues surannées ou trop étroites.

F. GUËX.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Subventions scolaires. — La loi est définitivement votée par les deux Chambres et portera la date du **19 juin 1903.**

JURA BERNOIS. (*Comm.*) — Le Comité central de la *Société pédagogique jurassienne* porte à la connaissance des membres du corps enseignant du Jura bernois que la fête, qui devait avoir lieu cette année à Saignelégier, est renvoyée en 1904, l'ouverture de la ligne Glovelier-Saignelégier n'étant pas encore définitivement fixée.

C'est donc en mai ou juin 1904 qu'aura lieu le congrès des instituteurs jurassiens.

Au nom du Comité central :

Le Secrétaire,
JOS. RAIS.

Le Président,
L. FROMAIGÉAT.

NEUCHÂTEL. — **Projet de loi sur l'Instruction publique du 14 mai 1903.**

Ainsi que l'annonçait l'*Educateur* du 6 courant, la Commission législative, nommée en mai 1900 pour l'examen du projet de Code scolaire, vient de terminer son travail. Projet de loi et rapport à l'appui ont été distribués aux membres du Grand Conseil et, sur demande, à tous ceux que les questions d'école intéressent. Nous sommes de ceux-ci et nous avons lu avec un vif intérêt le substantiel travail du rapporteur de la Commission, M. Charles Perrin, député, à la Chaux-de-Fonds.

Nous n'allons pas, maintenant, reprendre les textes des projets du Conseil d'Etat et de la Commission pour les opposer l'un à l'autre, les comparer et les apprécier. Non, avec ou sans commentaires, nous ferons quelques citations pour caractériser le projet de la Commission par les principes nouveaux qu'il pose ; ce sera du même coup signaler les changements principaux apportés à la loi de 1889 ; encore, en agirons-nous ainsi au seul point de vue de l'école primaire et de son personnel enseignant.

CHAPITRE PREMIER. — AUTORITÉS SCOLAIRES.

Art. 6, 2^{me} alinéa : Toute personne âgée de 20 ans peut faire partie des Commissions scolaires.

Voilà posé le principe de l'éligibilité des femmes aux fonctions de membres des commissions scolaires ; liberté est d'ailleurs laissée aux Conseils généraux de commune d'user ou non de la faculté qui leur est accordée.

CHAPITRE V. — FONCTIONNAIRES DE L'ENSEIGNEMENT.

Art. 16 : Nul ne peut être nommé définitivement à une fonction dans l'enseignement public, s'il n'est âgé d'au moins 20 ans.

Ainsi le candidat à l'enseignement primaire qui aura obtenu, à 18 ans révolus, son certificat d'études pédagogiques, puis le brevet après le stage de un ou deux ans, prévus à l'art. 84, ne serait nommé définitivement titulaire d'une classe qu'à l'âge de 20 ans révolus.

Art. 19 : Les postes vacants sont pourvus à la suite d'un examen ou par voie d'appel.

Toutefois l'appel ne peut être adressé qu'à des personnes dont la compétence est reconnue ou qui justifient d'au moins deux années d'enseignement.

La loi de 1889 ne prévoyait la voie d'appel qu'en faveur des instituteurs ayant cinq ans d'enseignement.

Art. 26, 2^{me} alinéa : Les fonctionnaires de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel ne peuvent faire partie des autorités communales et cantonales.

Nous ne formulerons pas à nouveau ici tous les arguments qui, dans la presse neuchâteloise, déjà en 1900, ont été avancés pour ou contre cette question des incompatibilités.

Personnellement, nous aurions accepté sans discussion qu'il y ait incompatibilité entre les fonctions d'instituteur et celles de membre des autorités *exécutives* communales, mais quant à aller plus loin, nous n'en comprenons pas les raisons et nous espérons que le Grand Conseil voudra consacrer la différence qui mérite encore et toujours d'être établie entre l'instituteur et le fonctionnaire subalterne, duquel on est loin d'attendre la même initiative individuelle et sur lequel ne pèse pas non plus la même responsabilité morale.

TITRE III. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Les lignes ci-dessous, extraites du rapport, montrent la bienveillante attention que, dans l'élaboration du code scolaire, Conseil d'Etat et Commission législative ont accordée à l'école primaire.

« Trop longtemps l'école primaire est restée l'humble Cendrillon que l'on reléguait dans le rang le plus obscur du foyer domestique, alors que l'on se faisait une gloire d'exhiber ses sœurs richement dotées et coquettement parées, aux yeux émerveillés de nos visiteurs. L'Etat et les communes ont consenti depuis dix ou quinze ans à de lourds sacrifices en faveur de l'enseignement supérieur : le moment est venu d'examiner s'il n'y a pas lieu de faire quelque chose de plus pour l'école du peuple. »

CHAPITRE IV. — ÉCOLE PRIMAIRE.

Art. 53 : Aux objets d'enseignement prévus dans la loi actuelle, le projet ajoute les « notions d'histoire générale », les « éléments des sciences naturelles », les « éléments d'hygiène » et la « morale ».

Les travaux manuels ne figurent dans la loi qu'à titre facultatif, mais le développement de cet enseignement sera facilité et encouragé par une subvention de 50 % des frais occasionnés aux communes par les traitements du personnel enseignant et l'achat d'outillage neuf, (art. 192).

De plus, les matières premières seront fournies par l'Etat au même titre et aux mêmes conditions que les autres fournitures scolaires.

L'enseignement ménager et l'enseignement antialcoolique ne sont pas prévus non plus à titre obligatoire ; le rapporteur estime, avec raison, que dans les leçons d'économie domestique, d'hygiène et de morale, il sera facile de faire de l'enseignement ménager et de l'enseignement antialcoolique.

CHAPITRE V. — ÉCOLE COMPLÉMENTAIRE.

Art. 56, 2^{me} alinéa : Tous les jeunes Suisses domiciliés dans le ressort scolaire, sont tenus de se présenter aux examens dans chacune des trois années qui précèdent celle où ils sont appelés au recrutement militaire.

Voilà diminuée d'une année cette fâcheuse solution de continuité existant entre l'école primaire et l'école complémentaire.

CHAPITRE V. — ÉLÈVES.

Art. 60 : L'année scolaire s'ouvre au mois d'avril.

Art. 61 : Tout enfant qui atteint l'âge de 6 ans dans le cours de l'année civile, doit entrer à l'école publique à l'entrée de l'année scolaire.

Chaque élève doit suivre, pendant une année au moins, l'école enfantine.

Art. 63 : Au terme de leur huit années de scolarité, les élèves passent un examen obligatoire de sortie, sous la surveillance des Commissions scolaires et d'un délégué de l'Etat.

Art. 64 : Les élèves dont l'examen de sortie est reconnu suffisant sont libérés de l'école. Ceux d'entre eux qui passent l'examen avec distinction obtiennent un certificat d'études.

Les élèves dont l'examen est insuffisant doivent fréquenter l'école une année de plus.

Art. 65 : Les élèves qui ont plus de cinq cents absences pendant leurs huit

années de scolarité ne sont libérés de l'école que s'ils obtiennent le certificat d'études, sinon ils sont tenus de fréquenter l'école pendant une année encore.

Bon, voilà une sage mesure, à la condition qu'elle soit appliquée avec fermeté. Par contre, quelque chose que nous regrettons vivement, c'est l'abaissement nouveau de l'âge d'entrée et de l'âge de sortie. En conformité de l'art. 61 : l'enfant né en janvier entrera à l'école à 6 ans et 4 mois pour en sortir à 14 ans 4 mois, et l'enfant né en décembre entrera à l'école à 5 ans 5 mois pour en sortir à 13 ans 5 mois ; âge moyen à l'entrée : 5 ans 10 mois à la sortie : 13 ans 10 mois.

Voilà une mesure qui contribuera certainement à favoriser le surmenage et à abaisser le niveau moyen de l'instruction populaire.

CHAPITRE VIII. — PERSONNEL ENSEIGNANT.

Art. 84 : Il est institué un certificat d'études pédagogiques et un brevet pour l'enseignement primaire.

Le certificat donne le droit d'enseigner à titre provisoire pendant deux ans au plus.

Le brevet donne le droit d'enseigner à titre définitif.

Heureuse modification que celle qui limite la durée du stage à un ou deux ans au lieu de cinq. Ce stage sera d'autant plus efficace que le candidat à l'enseignement saura que, décidément, au cours de ce laps de temps, il doit faire preuve de sérieuses aptitudes d'éducateur, sinon, c'est la porte du chantier de l'école populaire fermée sur lui, ouvrier inapte à remplir la grande tâche confiée à tout instituteur.

Avec l'honorable rapporteur, nous attendons beaucoup de cette réforme.

Nous regrettons d'ailleurs de ne pouvoir citer ici l'opinion autorisée de M. Guex, opinion formulée dans « l'Instituteur primaire en Suisse » et y ajouter les judicieuses réflexions contenues dans le rapport à ce sujet.

CHAPITRE IX. — INSPECTION.

Art. 95 : Le Grand Conseil institue par décret des postes d'inspecteurs ou d'inspectrices pour assurer la bonne marche de l'enseignement primaire.

Le rapporteur approuve la proposition du Conseil d'Etat « d'accentuer le rôle des inspecteurs des écoles », mais cela dans le sens d'une activité purement pédagogique, activité qu'il caractérise dans les lignes suivantes :

« Surtout avec l'institution du stage tel que nous le comprenons, l'inspecteur primaire devra être en quelque sorte un professeur itinérant de pédagogie pratique. Les instituteurs trouveront auprès de lui un guide éclairé et bienveillant, qui les visitera à tour de rôle, le plus souvent possible, mais qui s'occupera avec une sollicitude toute spéciale des débutants, ainsi que de ceux dont l'enseignement laisse à désirer ».

TITRE V. — ENSEIGNEMENT PÉDAGOGIQUE.

À la seule lecture de ce titre, nous applaudissons, car nous pressentons qu'on va enfin donner au futur maître d'école cet enseignement de toute première importance : l'enseignement *pédagogique* ; on va donc organiser méthodiquement la préparation professionnelle de l'instituteur.

Nous applaudissons, disons-nous, au nom de nos futurs collègues, au nom des intérêts de l'école, car le résultat de cette organisation nouvelle sera tout bénéfique pour les uns et les autres.

CHAPITRE II. — BUT ET DIVISION.

Art. 142 : L'enseignement pédagogique inférieur se donne dans les sections pédagogiques communales. Il commence avec la troisième année d'enseignement secondaire. Il comprend trois années superposées d'études théoriques et pratiques,

L'enseignement pédagogique supérieur se donne à l'Ecole normale cantonale et comprend une année d'études.

À la lecture du rapport, nous voyons que nous touchons ici à l'une des questions qui ont été le plus discutées par la Commission ; n'importe, nous n'ajouterons que peu de chose aux réflexions faites ci-haut.

Nous souhaitons qu'il soit créé deux sections de l'école normale; deux pour qu'il y ait émulation, saine concurrence, mais deux seulement, pour qu'il n'y ait pas éparpillement des forces, de centralisation à l'excès, manque d'unité.

Si après cela tel élève-maître doit quitter sa famille et séjourner un an à Neuchâtel ou à La Chaux-de-Fonds, ce sera tant mieux pour lui, à de multiples points de vue que nous n'avons pas le temps d'énumérer ici, mais qu'un instant de réflexion fera découvrir à tous nos lecteurs.

TITRE VIII. — DISPOSITIONS FINANCIÈRES.

Le Traitement du personnel enseignant.

Art. 183 : Les traitements initiaux des instituteurs et institutrices sont fixés comme suit :

<i>Villes : Neuchâtel et Serrières, Le Locle et La Chaux-de-Fonds.</i>		
<i>Instituteurs :</i>	Premières et deuxièmes classes.	Fr. 2200
»	Troisièmes à sixièmes classes.	» 2100
<i>Institutrices :</i>	Premières et deuxièmes classes.	» 1800
»	Troisièmes à sixièmes classes.	» 1200
»	Classes enfantines.	» 1100
<i>Campagnes et écoles de quartiers :</i>		
<i>Instituteurs.</i>		Fr. 1800
<i>Institutrices primaires.</i>		» 1200
<i>Institutrices enfantines.</i>		» 1100

Art. 184 : Les instituteurs et institutrices reçoivent en outre de l'Etat, après cinq ans de service, une haute paie déterminée comme suit :

Après cinq ans de service, le traitement s'accroît annuellement, pendant quinze ans consécutifs de 60 f. pour les instituteurs et de 40 f. pour les institutrices.

Le traitement demeure ensuite invariable.

Si, comme nous l'espérons, ces propositions, votées à l'unanimité par la Commission, sont acceptées par le Grand Conseil, elles produiront une amélioration sensible de la situation matérielle de l'instituteur.

De plus nous voulons espérer aussi que les dispositions transitoires, dont nous n'avons pu saisir la vraie portée, seront telles, que les membres actuels du personnel enseignant pourront sans retard, bénéficier aussi de cette situation plus favorable.

Et voilà que, malgré notre volonté d'être bref, nous n'avons pas tenu notre engagement, aussi bien, en demandons-nous pardon à nos lecteurs en alléguant, pour notre justification, l'importance et l'étendue du sujet dont nous avons voulu leur donner une idée, si faible soit-elle.

CH. HINTENLANG.

VAUD. — 27 instituteurs et institutrices ont été admis à suivre les cours de vacances, soit 20 à Zurich et 7 à Neuchâtel.

Augmentations de traitement. — *Bercher.* — Le Conseil général de ce village a porté le traitement du régent, M. Develey, à 1700 fr., celui de la régente, Mlle Bänziger, à 950 fr. et celui de la maîtresse de la classe enfantine, Mlle Groux, à 850 fr. Voilà une commune qui sait reconnaître le dévouement des membres du corps enseignant.

Montaubion-Chardonnay. — Les autorités communales ont élevé de 100 fr. le traitement de Mlle Baudet qui, depuis de longues années, dirige l'école de ce village.

Bournens. — Le Conseil général a élevé de 100 fr. le traitement de notre collègue, M. Borgeaud, qui, depuis plus de vingt ans, est à la tête de l'école de ce village.

Les communes retardataires, qui conservent le minimum de traitement, deviennent de plus en plus rares. E. S.

GENÈVE. — Dans sa séance du 28 mai dernier, la *Société pédagogique genevoise* a reçu comme nouveaux membres MM. Adrien Naville, professeur à l'Université, Jules Dubois, ancien professeur, et Charles Duperrex, maître au Collège

Elle a nommé comme rapporteurs sur les questions mises à l'étude pour le Congrès de Neuchâtel : M. F. Lagotala, maître à l'École secondaire de la Plaine, pour la première question (examens de recrues) ; et M^{lle} Willy, institutrice à Genève, pour la seconde (éducation de la jeune fille).

DANEMARK. — « Au roi Christian à Copenhague ! Nous sommes ici quatre élèves de l'institution Flaggenberg qui recevons des coups d'un de nos maîtres. Pour nous frapper il se sert d'une corde en métal ! Si cela ne cesse pas, nous mettrons le feu à la maison. » Tel est le texte d'une lettre adressée dernièrement au roi de Danemark. Le monarque fit parvenir la lettre au ministre de la justice. Une enquête fut ordonnée. Elle démontra que les plaintes des élèves étaient fondées. Le maître coupable fut renvoyé.

Le ton de la requête prouve une fois de plus que les mauvais traitements, au lieu d'amener l'amélioration morale du coupable, le rendent brutal et font naître en lui des désirs de vengeance.

Bibliographie.

Le *Manuel de chant* (II^e partie) que viennent de faire paraître chez R. Burkhardt, éditeur, MM. E. Golay et Ch. Pesson, instituteurs à Genève, répond en tous points aux nouvelles dispositions du programme de l'enseignement du chant dans les écoles primaires et secondaires rurales du canton de Genève. Cet ouvrage a d'ailleurs été adopté par le Département de l'Instruction publique de ce canton.

Chaque année d'étude forme un ensemble de quinze ou seize leçons comprenant des exercices d'intonation, de mesure, de dictée, de mémoire, un peu de théorie et quelques solfèges, duos ou mêmes trios. A la fin de l'ouvrage sont réunis 82 chants à 2 et à 3 voix, disposés par ordre de difficulté. On y remarque nos beaux chants patriotiques, un certain nombre de chœurs de genre fêtant la nature, la patrie, les saisons, etc ; une assez large part a été réservée aux auteurs nationaux, ce dont on ne peut que féliciter MM. Golay et Pesson, car il est temps de prouver que la Suisse n'a pas besoin d'être perpétuellement tributaire de l'Allemagne, de la France ou de l'Italie, dans le domaine des chants populaires, pas plus d'ailleurs que dans celui de la musique artistique.

Ce qui constitue l'originalité de cet ouvrage, c'est l'introduction dans un livre conçu selon la méthode galiniste de tout ce qu'il est nécessaire de savoir en fait de notation usuelle. D'aucuns diront : « Pourquoi deux méthodes enseignées simultanément, et surtout pourquoi enseigne-t-on encore la notation chiffrée ? » Nous pouvons leur répondre ceci : « Dans la méthode Galin-Paris-Chevé, toutes les tonalités sont ramenées, pour l'écriture, à celle d'*ut*, c'est-à-dire que la tonique de chaque gamme s'appelle toujours *ut*, et cela force l'élève à attribuer chaque fois le caractère de *tonique*, de *médiate*, de *dominante* au 1^{er}, 3^{me} et 5^{me} degrés de la gamme. En combinant, par conséquent, les deux méthodes, c'est-à-dire en chantant par exemple la gamme de sol d'abord comme ceci :

Ton de sol : 1 2 3 4 5 6 7 i

puis comme suit :  , les élèves seront

forcés de sentir que le *sol* remplit bien, dans cette dernière gamme, la fonction de tonique, le *si*, celle de médiate, le *ré*, celle de dominante, etc.

Donc, par cela même, et n'y aurait-il que cela, la méthode chiffrée a sa place marquée dans l'enseignement élémentaire de la musique.

En résumé, ce petit livre se distingue de beaucoup d'ouvrages similaires en ce qu'il est le résultat de la grande expérience acquise dans l'enseignement du chant dans les écoles populaires par deux excellents instituteurs : ce qui en fait un manuel de réelle valeur.

Paul BRATSCHI,

Maître de Musique au Collège de Genève,
Professeur au Conservatoire.

PARTIE PRATIQUE

SCIENCES NATURELLES

Les Composées.

Prenez une de ces petites fleurs qui tapissent les pâturages et qu'on appelle *Pâquerettes*, *Petites marguerites* ou *Marguerites* tout court. Regardez-la bien, car je suis sûr de vous surprendre en vous disant que cette fleur, si petite et si mignonne, est réellement composée de deux à trois cents autres fleurs toutes parfaites, c'est-à-dire ayant chacune sa corolle, son ovaire, son style, ses étamines, sa graine, en un mot une fleur aussi parfaite en son espèce que la fleur de la Jacinthe ou du Lis. Ces folioles, blanches en dessus, roses en dessous, qui forment comme une couronne autour de la Marguerite et qui ne vous paraissent tout au plus qu'autant de petits pétales, sont réellement autant de corolles véritables ; et chacun de ces petits brins jaunes que vous voyez dans le centre est une fleur distincte.

Arrachez une des folioles blanches de la couronne et regardez-la bien par le bout qui était attaché, vous verrez que ce bout n'est pas plat, mais rond et creux en forme de tube. De ce tube sort un petit filet à deux cornes : c'est le style fendu en deux stigmates.

Regardez maintenant les brins jaunes du centre. Si la Marguerite est assez avancée, vous en verrez plusieurs tout autour, lesquels sont ouverts et même découpés sur le bout en cinq dents régulières. Ce sont des corolles monopétales épanouies. Avec un peu d'attention, vous distinguerez encore le style, divisé en deux stigmates, et autour du style les étamines groupées en un délicat cylindre. Ordinairement, les brins jaunes qu'on voit au centre sont encore arrondis au bout et non ouverts ; ce sont des fleurs comme les autres, mais qui ne sont pas encore épanouies.

En considérant toute la Marguerite comme une seule fleur, ce sera donc lui donner un nom très convenable, que de l'appeler une *fleur composée*. Or il y a un très grand nombre de plantes dont les fleurs sont formées, comme la Marguerite, d'un assemblage d'autres fleurs plus petites et contenues dans un calice commun. Toutes ces plantes forment la famille des Composées.

Vous avez vu dans la Marguerite deux sortes de petites fleurs, savoir celles de couleur jaune qui remplissent l'intérieur de la couronne, et les petites languettes blanches qui forment cette couronne. Les premières sont, dans leur petitesse, assez semblables de figure aux fleurs du Muguet ou de la Jacinthe, et les secondes ont quelque rapport avec les fleurs du Chèvrefeuille. Nous donnerons aux premières le nom de *fleurons* et aux secondes le nom de *demi-fleurons*. Ces dernières, en effet, ont assez l'air de corolles monopétales qu'on aurait rognées par un côté en n'y laissant qu'une languette qui ferait environ la moitié de la corolle.

Dans certaines composées, toutes les petites fleurs réunies en une tête commune sont des demi-fleurons. C'est ce qui se voit dans le Pissenlit, la Chicorée. Les plantes comprises dans cette catégorie s'appellent Chicoracées.

En d'autres, les petites fleurs du centre sont des fleurons et celles de la circonférence des demi-fleurons. Nous venons d'en voir un exemple dans la Marguerite. Nous en trouverions d'autres dans la Camomille, le Soleil ou Hélianthe, le Dahlia quand la culture ne l'a pas défiguré en changeant en fleurons ses demi-fleurons. Les plantes qui présentent cet arrangement dans les fleurs composées se nomment Radiées.

Enfin, toutes les petites fleurs peuvent être des fleurons, aussi bien à la circonférence qu'au centre. C'est ce que l'on trouve dans l'Artichaut et les divers chardons. Les plantes à fleurs composées uniquement de fleurons se nomment Carduacées.

J.-J. ROUSSEAU.

DICTÉES

*Degré supérieur.***Galilée.**

Parmi les savants qui, les premiers, appliquèrent la méthode mathématique à l'étude du monde matériel, le plus célèbre et le plus grand, peut-être, fut Galilée. Né le 15 février 1564, Galilée observe en 1583 l'isochronisme des oscillations du pendule ; il détermine, quelques années après, les centres de gravité des solides ; en 1590, il fait ses fameuses expériences sur la chute des graves ; en 1604, il note l'apparition d'une nouvelle étoile ; en 1609 il invente le télescope ; en 1610, il découvre les satellites de Jupiter, puis il étudie Saturne et ses anneaux, les taches du soleil, les phases de Vénus ; il démontre le mouvement de la terre autour du soleil, ce qui lui vaut en 1616 un avertissement du Saint-Office et, en 1632, après la publication de son dialogue des principaux systèmes du monde, une condamnation aux termes de laquelle il est obligé de se rétracter et devient le prisonnier de l'autorité ecclésiastique. Il continue cependant ses travaux et meurt, aveugle, en 1642, après avoir inventé l'horloge à pendule.

EXERCICE : Ecrire les dates en toutes lettres.

Paul LANDORMY.

Le progrès.

On ne vous demande pas d'opérer des miracles ; on désire seulement que vous laissiez quelque chose après vous. Celui qui a planté un arbre avant de mourir n'a pas vécu inutile. C'est un proverbe indien qui le dit. En effet, il a ajouté quelque chose à l'humanité : l'arbre donnera des fruits ou tout au moins de l'ombre à ceux qui naîtront demain. Un arbre, un toit, un outil, une arme, un vêtement, un remède, une vérité démontrée, une découverte scientifique, un livre, une statue, un tableau, voilà ce que chacun de nous peut ajouter au trésor commun.

Nous sommes héritiers de tous ceux qui sont morts, les associés de tous ceux qui vivent, la providence de tous ceux qui naîtront. Nous sommes meilleurs et plus heureux que nos devanciers ; faisons que notre postérité soit meilleure et plus heureuse que nous.

Celui qui a planté l'arbre a bien mérité ; celui qui le coupe et le divise en planches a bien mérité ; celui qui a pris les planches et les a assemblées pour en faire un banc a bien mérité ; celui qui s'assied sur ce banc, prend un enfant sur ses genoux et lui apprend à lire a mieux mérité que tous les autres. Les trois premiers ont ajouté quelque chose aux ressources de l'humanité, le dernier a ajouté quelque chose à l'humanité elle-même. De cet enfant, il a fait un homme plus éclairé, c'est-à-dire meilleur.

(Communication de M. Buttet).

E. ABOUT.

Les troupeaux dans les montagnes.

Dès que les neiges sont fondues et que les sommets reverdissent, les villages, tous bâtis dans les vallées ou sur les pentes inférieures, envoient leurs troupeaux à la montagne. Ce départ est un jour de fête, et pourtant les pauvres bergers vont s'exiler loin de leur famille, pendant toute la belle saison, pour mener une vie dure, laborieuse et pleine de privations. Ils se nourriront presque exclusivement de laitage, n'auront souvent à boire que de l'eau de citerne, et passeront tout leur temps à paître leurs troupeaux et à faire des fromages.

Pendant toute la durée de leur séjour à la montagne, les bergers ne voient guère que quelques étrangers qui visitent le pays. Ils leur donnent volontiers de la crème et reçoivent en échange un peu de pain frais, régal bien rare dans les chalets. Cependant ces pâtres ne se plaignent pas de leur sort ; ils aiment leurs âpres solitudes et restent fidèles aux coutumes, aux labeurs et aux foyers de leurs pères.

(Communication de M. Buttet).

J. J. PORCHAT.

Les chèvres à la montagne.

(*Le verbe au présent.*)

Je prends un moment de repos dans un de ces charmants endroits, tout verdure, ombre, jeux de lumière, qui vous font invariablement vous écrier que de votre vie vous n'avez rien vu de semblable. Bientôt, de ma retraite, j'entends un bruit de clochettes, une sonnerie légère et vive, et je vois paraître un petit cabri aux yeux étonnés et naïfs, puis une chèvre d'âge mûr, et finalement tout un troupeau. On fait d'abord quelques façons, on s'arrête, on hésite, on me regarde en penchant la tête, on fait mine de rebrousser ; mais, ces mines de sauvagerie à part, on se montre ce qu'on est, confiant et familier, et l'on a bien vite envahi la clairière. On s'éparpille ; les unes — ce sont les vieilles — broutent, broutent, comme si elles n'avaient pas vu d'herbe de huit jours ; les autres — ce sont les jeunes — grimpent sur les rocs moussus dont la clairière abonde. Pénétré d'un plaisir à la fois vif et doux, je me sens pris de sympathie pour ce petit monde si joyeux. J'aime à rêver que ma tâche est de lui donner mes soins, de le conduire en ces lieux écartés qu'il aime, de satisfaire ses goûts en satisfaisant les miens.

Moïse HORNING.

La cabane du Cervin.

De toutes les cabanes construites par les clubs alpins pour faciliter les ascensions, aucune assurément n'est perchée comme celle du Cervin. Un styliste n'eût pas manqué d'en faire sa demeure. Elle est trop chétive pour qu'on la puisse distinguer d'en bas à l'œil nu et même à l'aide d'une lunette ordinaire ; si on veut la chercher avec un télescope, on la découvrira presque sur l'arête qui regarde Zermatt, vers le milieu de la pyramide, à une altitude d'environ trois mille sept cent quatre-vingts mètres. Adossée à un rocher à pic, elle est construite en planches protégées par des murs de pierres entassées. Elle est pourvue d'une porte, fermant très exactement, et d'une fenêtre qui donne juste sur le Mont-Rose. Une table, deux tabourets, quatre couvertures et des planches, qui, avec de la paille doivent servir de lit, composent le mobilier. Tant de confort ferait oublier l'altitude et la situation si le sol n'était couvert de quatre à cinq pouces de glace.

E. JAVELLE.

RÉCITATION

Degré inférieur.

Promenade.

Le bois touffu résonne	Jouant sur la verdure,
Des chants de mille oiseaux ;	Courant au fond des bois,
Tout chante, tout bourdonne,	Aux voix de la nature
L'abeille et les ruisseaux.	Joignons aussi nos voix !

Le bois nous offre l'ombre
Et les sentiers la fleur ;
De ces trésors sans nombre
Amis ! chantons l'auteur !

J.-L. MORATEL.

Sur l'eau.

La nature est si riante,	Du tranquille et frais rivage
Et le ciel si pur, si beau :	Nous suivrons tous les contours,
Sur cette onde transparente	Admirant les fleurs, l'ombrage,
Berce-toi, léger bateau !	Que l'on voit aux alentours.

P. PRIVAT.

Petits enfants.

Petits enfants, dans ces prairies Petits enfants, près du rivage
 L'on passe bien d'heureux instants ; Les flots sont purs et transparents
 Les fleurs des champs sont si jolies, Venez jouer sous cet ombrage,
 Petits enfants ! Petits enfants !
 Petits enfants, le temps s'envole ;
 Il faut déjà quitter les champs.
 Allons ! Courez à votre école,
 Petits enfants !

P. PRIVAT.

N.-B. — « Fleurs nouvelles », poésie parue dans le N° du 23 mai, est également de Privat. *(Communic. de M^{lle} E. Notz.)*

**EXAMENS ANNUELS DES ÉCOLES PRIMAIRES
 DU CANTON DE GENÈVE**

Orthographe.

Première année.

J'ai un joli petit chat ; il est noir et blanc ; ses pattes ont des griffes pointues ; il a une belle queue ; son poil est toujours propre. Les chats sont utiles ; ils mangent les souris.

Deuxième année.

Le hanneton est un insecte qui a six pattes et quatre ailes brunes. Sa larve se nomme le ver-blanc ; elle vit dans la terre et ronge les racines des plantes ; elle est très nuisible. Les taupes mangent les vers-blancs. Les hannetons volent le soir et dorment pendant le jour ; ils ne vivent que deux semaines.

Arithmétique.

Première année.

24 cerises.	29 fraises.	84	90
19 »	7 »	<u>— 38</u>	<u>— 17</u>
9 »	17 »		
8 »	15 »		
<u>+ 17 »</u>	<u>+ 8 »</u>		

18 = 4 + 4 + 4 + ..	9 = 16 - ..
17 = 4 + 7 + ..	14 = 12 - 6 + ..
20 = 7 + 2 + 8 + ..	15 = .. + .. + .. (3 nombres égaux.)
15 = 7 + 4 + ..	18 = .. + .. + .. + ..

(Remplacer les points par des chiffres.)

Deuxième année.

108	21 = 3 × ..
97	28 = 7 × ..
56	36 = 4 × 7 + ..
203	40 = 6 × 8 - ..
26	48 = .. douzaines.
<u>+ 19</u>	98 = .. dizaines + .. unités.

Que manque-t-il à ce total pour faire 9 centaines ?

Nous mangeons chaque jour 2 kilos de pain. Combien dépensons-nous par semaine si le pain coûte 35 centimes le kilo, et combien le boulanger rendra-t-il à maman si elle donne une pièce de 10 francs pour payer le pain de la semaine ?

Orthographe.

DICTIONNAIRE.

3^{me} et 4^{me} années. — Les premiers hommes se nourrissaient des produits de

la chasse ou de la pêche. Ils mangeaient aussi des châtaignes, des glands et d'autres fruits sauvages qu'on trouve dans les forêts. Ils ignoraient l'art de cultiver la terre. Ils ne savaient point ensemercer leurs champs ni planter ces arbres généreux qui se couronnent de fleurs au printemps et plient en automne sous le poids de leurs fruits.

4^{me} seulement. — Nos tables, aujourd'hui, se couvrent de mets variés et de fruits succulents. La cerise, la pêche, l'abricot, la vigne, nous sont venus de contrées lointaines, d'où des voyageurs audacieux les apportèrent en Europe pour enrichir nos jardins et nos vergers.

5^{me} et 6^{me} années. — Comme les autres planètes, la Terre a différents mouvements qui s'accomplissent sans que nous nous en apercevions d'une manière directe, attendu que tout ce qui nous entoure, montagnes, mers, atmosphère, tourne avec elle. Le mouvement dont les effets sont le plus sensibles est la rotation autour d'un axe idéal appelé axe de la terre, car il produit la succession ininterrompue des jours et des nuits. Il s'opère de l'ouest à l'est, c'est-à-dire en sens inverse du mouvement apparent du soleil et des étoiles. Pendant les vingt-quatre heures que dure cette révolution, la terre présente successivement au soleil chacun des points de l'équateur.

6^{me} seulement. — Notre planète accomplit en outre un mouvement de translation autour du soleil. Le temps qu'elle met pour l'effectuer s'appelle année. Enfin, par suite de l'attraction mutuelle des astres qui composent notre système planétaire, elle possède d'autres mouvements; mais vos maîtres, croyons-nous, n'ont pas dû vous en parler encore.

Arithmétique.

Troisième année.

Un commissionnaire a gagné en une semaine les sommes suivantes : lundi 4 fr., mardi 3 fr. 50, mercredi 4 fr. 90, jeudi 3 fr., vendredi 6 fr. 70 et samedi 4 fr. 10. Combien a-t-il gagné en tout ?

On a dépensé les $\frac{2}{5}$ cinquièmes d'une somme de 21 560 fr. Combien a-t-on dépensé ?

Pour 12 journées, un ouvrier a reçu 75 fr. 60. Combien lui doit-on pour 25 journées ?

Un agriculteur a récolté 32 sacs de seigle ; il en a vendu 13 pour 208 fr. Combien valent les sacs qui lui restent ?

Quatrième année.

Quel sera le prix d'un champ mesurant 78 ares, si le mètre carré est vendu fr. 0,45 ?

On a payé 40 fr. pour m. 3,20 de drap. Combien l'a-t-on payé le mètre ?

Un établissement est éclairé par 12 becs de gaz qui sont allumés 6 heures par jour, chaque bec brûle pour 3 cent. de gaz par heure. En combien de jours aura-t-on dépensé pour 324 fr. de gaz ?

Trois aubergistes achètent ensemble 400 hectolitres de vin pour fr. 19,400. Le 1^{er} en prend 120 hectol., le 2^{me}, 130 ; le 3^{me} prend le reste. Combien chacun a-t-il à payer ?

Cinquième année.

Un volume a 350 pages ; on en a lu 210. Quelle fraction de l'ouvrage a-t-on encore à lire ?

Quel est le nombre dont les $\frac{13}{21}$ égalent $84 \frac{1}{2}$?

Un agriculteur ayant acheté une pièce de terre est convenu de s'acquitter en trois paiements. Le premier doit être les $\frac{3}{8}$ et le deuxième le $\frac{1}{5}$ du prix total. Pour s'acquitter du premier paiement, il a donné 690 fr. et 4 sacs de blé ; pour le second, il a donné 400 fr. Quel a dû être le troisième paiement, et que vaut le sac de blé ?

Une caisse à fruits a m. 3,20 de long, m. 1,45 de large et 75 cm. de profondeur. Combien de décalitres de fruits peut-elle contenir ?

Allemand.

Sixième année seulement.

Traduire :

Ils jouaient avec les fils du voisin.
Nous demeurons depuis quelques jours chez notre oncle.
Ces livres sont pour mes frères.
L'homme a deux mains, deux pieds, deux yeux et deux oreilles.
Le jeudi, nous n'allons pas à l'école ; nous lisons dans notre chambre.
Notre jardin est derrière la maison.
Louise a placé sa chaise à côté du lit.
Les vaches, les moutons, les chèvres, les chiens et les chats sont des animaux domestiques.

Histoire.

Sixième année seulement.

Racontez les événements qui se sont passés à Genève de 1798 au 1^{er} juin 1814 inclusivement.

Conséquences des guerres de Bourgogne et rétablissement de la concorde entre les Etats confédérés.

Les élèves auront à traiter, à leur choix, l'une des deux questions d'histoire.

(Communication de M. Ch. Vignier, inspecteur des écoles.)

AGRICULTURE

Le ver des cerises.

Le ver des cerises est un animal fort connu et très répandu ; il est dépourvu de tête et de pattes ; d'un blanc jaunâtre, long de quatre à six millimètres, il vit dans les cerises dès qu'elles commencent à rougir et en suce la chair. Lorsque la cerise est mûre, le ver en sort, se laisse tomber sur le sol, s'enfonce dans la terre et s'y transforme en une chrysalide qui donnera naissance à la *mouche des cerises*.

La mouche des cerises est noire avec des taches jaunes. Elle est longue de quatre à cinq millimètres. La femelle est pourvue d'une tarière, au moyen de laquelle elle enfonce ses œufs dans les cerises, près de la tige. Il est très rare qu'un même fruit contienne deux œufs. Quelques jours après la ponte éclôt la larve ; elle se dirige vers le noyau du fruit et commence à se nourrir.

Pour débarrasser les cerises de leurs habitants, il n'y a qu'à les tremper dans l'eau ; les vers sortent d'eux-mêmes. — On ne possède pas de moyens pratiques pour détruire la mouche des cerises.

(D'après la Chronique agricole vaudoise.)

L. et J. MAGNIN.

La pyrale.

Quand on trouve sur les ceps des feuilles plus ou moins pliées, ou même agglomérées par des filaments soyeux, il suffit de les ouvrir pour constater la présence d'une petite chenille très agile, de couleur verdâtre. C'est la pyrale, qu'il ne faut pas confondre avec le ver, car ses mœurs sont très différentes. La pyrale s'attaque aux feuilles ; le ver vit aux dépens des fleurs.

La pyrale est une chenille d'un vert plus ou moins jaunâtre, la tête est d'un noir brillant. Cette chenille peut avoir deux centimètres et demie de long. Le papillon de la pyrale pond des œufs sur les feuilles. On trouve la chenille sur les feuilles au mois de juin. Elle a un appétit vorace. A la fin de juillet les chenilles cessent de manger et se transforment en cocons bruns. Peu après apparaissent les papillons jaunes qui pondent sur les feuilles des œufs au nombre de soixante à cent-vingt formant une sorte de plaque.

Destruction de la pyrale.

Ce parasite est très difficile à détruire. Tous les procédés employés sont longs et coûteux.

L'échenillage consiste à écraser entre les doigts les feuilles atteintes par la chenille ; mais l'insecte, souvent bien caché, se laisse choir avec une grande agilité quand on l'approche.

La destruction des papillons a été tentée souvent au moyen de feux et de lampes allumés pendant les nuits de fin juillet à la fin d'août.

La destruction des œufs permet à un propriétaire de préserver son vignoble pour l'année suivante. La cueillette des pontes se fait au mois d'août en écrasant les œufs disposés par plaques d'environ un centimètre de diamètre.

L'échaudage consiste à verser de l'eau bouillante sur les ceps sitôt après la taille. Ce procédé est très coûteux.

(D'après la *Chronique agricole* n° 11, du 10 juin 1902, où l'on a une très bonne étude de la pyrale, par M. J. Dufour). L. et J. MAGNIN.

PAGES CHOISIES

Le Cervin.

Tous les regards tournés en haut épiaient le moment solennel, celui où le géant, le roi des montagnes, déchirant les nuées, se montrerait à nous. Vers quatre heures, il laissa tomber son bandeau. Son profil colossal se dessina vaguement d'abord dans le brouillard devenu transparent. Puis soudain, les nuages épaissis et refoulés par le vent, s'amoncelèrent à sa base avec les ondulations d'une mer agitée, et le faite, mis à découvert par le jeu des nuées, nous apparut dégagé de tout voile, pareil à un gigantesque bloc de granit suspendu dans les airs. Le géant nous regardait, mais d'un regard à faire trembler. Un instant après, le sommet disparaissait à son tour dans les brouillards, tandis que la base, au contraire, nous montrait ses pentes éclatantes d'une blancheur austère, marquées çà et là de grandes ombres. Au bout de quelques secondes, par une nouvelle évolution des nuées et un brusque changement de tableau, le pic dans tout son ensemble, enveloppé de draperies diaphanes, dressait dans les airs la pyramide la plus imposante que nos yeux eussent jamais contemplée. Nulle expression sur la terre ne rendra jamais ce coup d'œil. Une gloire ! MARIO.

Le Cervin.

Le pic gigantesque du Cervin jaillit avec un élan désespéré comme s'il voulait atteindre et percer la voûte bleue. L'immense bloc, d'un noir violet, dessine ses arêtes hardies sur le vide, élevant sa pyramide solitaire qui dépasse de bien haut toutes les cimes. Et quand la lune monte lentement le long de son flanc, — la lune ronde, à plein disque, d'un jaune blafard, qui semble essayer l'escalade de la colossale aiguille, cela produit l'effet le plus étrange et le plus fantastique. — Le matin, au lever du soleil, le spectacle n'est pas moins saisissant. Sur la pointe extrême du Cervin s'allume tout à coup une légère flamme rose, comme si un guetteur invisible signalait l'apparition du soleil. Aucun mot humain ne peut rendre ce rose céleste, qui fait paraître livide le jour et les fleurs les plus fraîches, et se pose comme un papillon de lumière au front de la montagne. Ainsi Psyché devait roser sous le premier baiser de l'amour. Le soleil monte et la teinte divine descend, illuminant la moitié du pic gigantesque, mais déjà des nuances d'or se mêlent à cette pourpre idéalement rosée. Alors toutes les cimes s'allument comme des trépieds à l'entour d'un candélabre colossal, et, selon le rite mystérieux de la nature, célèbrent en chœur le lever de l'astre. Bientôt tout le paysage s'éclaire. La lumière ruisselle sur les pentes des montagnes, mêlant ses cascades d'or aux cascades d'argent, réchauffant les neiges, les névés et les glaciers, mordorant les noirs rideaux de sapins, ressuscitant la nature et tirant le monde du chaos des ténèbres.

(*Communication de A. Cuchet*).

Th. GAUTIER.

Comparer ces descriptions avec celle de Javelle dans ses *Souvenirs d'un alpiniste* ; on en trouvera un extrait dans le Livre de lecture, degré intermédiaire, de MM. Dupraz et Bonjour, page 100.